



## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

### Champions communautaires pour la biodiversité

#### Contexte

Madagascar s'engage à mettre en œuvre le Kunming - Montréal Cadre Mondial pour la Biodiversité (KMCMB) récemment adopté pour arrêter et renverser la perte de biodiversité d'ici 2030. Cet engagement présente un enjeu majeur pour le pays afin de protéger et d'utiliser de manière durable ses richesses naturelles. Cela se traduit par la révision et le développement de décisions politiques au niveau national ainsi que par le déploiement d'efforts et d'actions nécessaires pour atteindre les objectifs, en articulant des principes tels que le respect des droits, l'équité ou encore la durabilité

La section C du KMCMB accorde une place particulière l'importance du rôle et de la contribution des communautés locales dans la protection de la biodiversité. Le KMCMB vise la reconnaissance des droits des communautés locales à travers les cibles 1, 2, 3, 4, 5, 9, 13, 14, 15, 19(f), 21 et 22. Le terme « champion » désigne toute personne membre d'une communauté locale engagée dans des actions de protection et de défense de la biodiversité et de l'environnement à titre individuel ou collectif. Les champions sont aussi considérés comme des « défenseurs des droits humains et environnementaux » (DDHE) car ils promeuvent les droits humains en lien avec l'environnement incluant la terre, l'air, l'eau, la faune et la flore. Ils constituent des acteurs essentiels dans la protection de la biodiversité dans la mesure où leurs actions produisent des impacts notables au niveau local, national ou même international. La Résolution du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies A/HRC/RES/40/11 du 21 mars 2019 lors de la 40<sup>ème</sup> session reconnaît l'importance de leur existence. Ils sont susceptibles de faire face à des risques et des menaces tels que la violence physique, la criminalisation, la diffamation, la discrimination, les arrestations arbitraires ou encore le meurtre. Au même titre qu'eux, leurs familles peuvent également subir les mêmes risques et menaces.

Le présent appel à manifestation est lancé afin de constituer le groupe de champions et de les soutenir dans le cadre de leurs activités pour l'atteinte des cibles en lien avec le KMCMB. L'approche vise à constituer un groupe de volontaires champions défenseur.se.s de la biodiversité désireux de renforcer la portée de leurs actions, renforcer leurs capacités, plaider pour leurs droits dans le cadre de la protection la biodiversité et intéressés à travailler en réseau dans le cadre de leurs activités. Cela inclut la reconnaissance de leurs

droits, leur contribution, leur intégration dans les processus décisionnels, la promotion de leurs droits ou encore le renforcement de leurs capacités.

## **Rôles**

Faire partie du groupe de champions permettra aux personnes choisies de renforcer le rôle qu'elles assurent tels que :

- Porter la voix des communautés dans le processus de révision et développement de politiques et cadres juridiques liés à la biodiversité, dont la SPANB (Stratégie et Plan d'Actions Nationaux pour la Biodiversité)
- Mettre en œuvre des actions pour la conservation et la valorisation durable de la biodiversité
- Partager les informations, les connaissances et les expériences acquises auprès de leurs communautés
- Servir d'interlocuteurs entre les responsables étatiques et les communautés locales
- Participer au suivi-évaluation de la mise en œuvre des actions pour la biodiversité

## **Avantages**

L'intégration au groupe de champions sélectionnés permettra à la personne de :

- Contribuer directement aux efforts collectifs en portant la voix des communautés locales dans les échanges au niveau national et international sur le développement de cadre sur la biodiversité, leur suivi et leur mise en œuvre ;
- Bénéficier des renforcements de capacités sur les droits des communautés locales liés à la biodiversité : approche basée sur les droits humains, suivi/évaluation de la mise en œuvre de politiques nationales relatives à la biodiversité, voies de recours accessibles aux défenseurs environnementaux, etc ;
- Participer à des groupes de travail techniques multi-acteurs travaillant sur les droits des communautés locales et des défenseurs environnementaux ;
- Intégrer de réseaux nationaux / internationaux d'activistes et de défenseurs de l'environnement ;
- Recevoir des appuis et des outils pour la réalisation de leurs activités de protection de la biodiversité et de l'environnement ;
- Accéder à des opportunités de plaider auprès des autorités nationales.

La prise en charge du déplacement, de la subsistance et du logement lors de la participation aux activités seront couverts.

## **Profil souhaité**

- Personne active et engagée au sein de sa communauté dans les actions de conservation et de valorisation des ressources naturelles de son territoire ;
- Personne âgée de 18 ans et plus ;
- Expérience avérée dans le leadership, la mobilisation communautaire et le partage de connaissances aux communautés ;
- Membre d'une association de protection de l'environnement et/ou des droits humains/organisation communautaire/ et/ ou d'un territoire géré par des communautés locales (facultatif);
- Disponible pour des déplacements pour assister à des ateliers et des réunions en capitale ou en Région ;
- Personne ayant le soutien de son organisation ou de sa communauté d'appartenance ;
- A l'aise dans l'utilisation des outils de communication tels que : appels téléphoniques, échanges par e-mail, réunion en ligne.

Dans un souci d'inclusion et d'équité, les candidatures des femmes, jeunes et personnes en situation d'handicap sont vivement encouragées.

## **Processus de sélection**

Le dossier de candidature est composé de :

- Une (01) lettre de soutien de la communauté ou de l'organisation d'affiliation du/ de la candidat(e)
- Un (01) formulaire rempli contenant les informations demandées aux candidats

Le dossier de candidature complet est à envoyer à l'adresse mail [admin.dkr@naturaljustice.org](mailto:admin.dkr@naturaljustice.org) en mettant en objet « champion biodiversité » avant le 1<sup>er</sup> octobre 2024 avant midi – heure de Madagascar (09h GMT) au format scanné ou sous forme de fichier audio.

Un comité composé de représentants du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, de TAFO MIHAOVO, de Natural Justice et d'autres organisations de la société civile évaluera les candidatures.

Seul.es les candidat.e.s retenu.e.s seront notifié.e.s de leur sélection.

## ***Demande d'information :***

Stefana A. Raharijaona (Natural Justice) – 034 61 425 42 / 032 74 283 94